

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le trois novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude HERZOG.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Mireille TOURAILLES, Nathalie REGNIER, Pascale GERVAIS BORDIER

MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Geert SCHILTMANS, Olivier PLANARD

M. Guillaume PIC a donné procuration à M. Olivier PLANARD.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Evènements climatiques de septembre et octobre 2014
 - * le bilan des dégâts
 - * le chiffrage des travaux
 - * les subventions
- Extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard
- Délégation du service public de l'assainissement
- Enquête publique sur la carrière de Moulézan
- Tableau des emplois
- Information sur le jugement du tribunal administratif d'appel de Marseille concernant les éoliennes du bois des Lens
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (11 votants) le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2014 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie, publié sur le site internet et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Evènements climatiques de septembre et octobre 2014 : le bilan des dégâts, le chiffrage des travaux, les subventions

Monsieur le Maire a demandé le classement de la commune en catastrophe naturelle pour les épisodes cévenols de septembre et octobre.

Les services du Conseil Général sont venus pour évaluer les dégâts. Une fiche d'estimation sera transmise pour validation avant les demandes de subventions pour les travaux de rénovation.

III. Extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (2014/0048) :

Monsieur le Maire présente l'arrêté préfectoral n° 2014-272-0001 du 29 septembre 2014 portant projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.

Conformément à l'article L 5211-18 du C.G.C.T., la commune de Montmirat en tant que collectivité adhérente au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, est invitée à délibérer sur le projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Montmirat accepte le projet d'extension de périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard aux communes de Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

IV. Délégation du service public de l'assainissement :

Monsieur le Maire informe que deux entreprises, SCAM et SAUR, ont fait des propositions pour la délégation du service public de l'assainissement. Il précise qu'il souhaite encore négocier.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

V. Enquête publique sur la carrière de Moulézan :

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de permettre la localisation du site.

VI. Tableau des emplois (2014/0049) :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Le tableau actuel est le suivant :

| Emplois | Nombre | Durée hebdomadaire |
|--|--------|--|
| Service Administratif Rédacteur territorial | 1 | 17 heures 30 minutes avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires |
| Service Technique Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 2 | 8 heures avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires |

Le Maire explique qu'en raison de l'augmentation de la population, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heures du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau suivant :

| Emplois | Nombre | Durée hebdomadaire |
|--|--------|---|
| Service Administratif Adjoint administratif 1 ^{ère} classe | 1 | 17 heures 30 min. avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires |
| Service Technique Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 8 heures avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | 1 | 12 heures avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires |

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges dans ces emplois seront inscrits au budget de 2015, chapitre 64 articles 6411.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Information sur le jugement du tribunal administratif d'appel de Marseille concernant les éoliennes du bois des Lens :

Monsieur le Maire présente au conseil le jugement du tribunal administratif d'appel de Marseille concernant les éoliennes du bois des Lens annulant le rejet des permis de construire.

VIII. Questions diverses :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.